



Arrêté du Maire
Ville de Concarneau - Département du Finistère
Arrondissement de Quimper

« Travaux sur chambres Orange - Rue Villebois Mareuil »

Service Voirie

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté temporaire n°2024-400

Le Maire de la Ville de Concarneau,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

VU, le Code de la Route et notamment les articles R.411-25, R.411-8, R.411-5 et R.417-10

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et suivants,

VU, le Code de la Voirie Routière,

VU, la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I en huit parties, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant que dans le cadre de travaux sur les chambres Orange, il convient de réglementer la circulation et le stationnement, dans l'intérêt de la sécurité routière.

ARRETE

Article 1 : Pour permettre les travaux sur les chambres Orange, la circulation sera interdite, rue Villebois Mareuil :

du mardi 14 mai au jeudi 16 mai 2024

Le stationnement sera interdit au droit du chantier

Article 2 : La signalisation sera mise à disposition par les services municipaux et mise en place par l'entreprise lors de son intervention .

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Mme La Directrice Générale des Services de la Mairie, M. Le Commandant du Commissariat de Concarneau, Chef de la Circonscription, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Mme la Directrice des Services Techniques et au prestataire de Orange.

A CONCARNEAU, le 3 mai 2024

LE MAIRE
Marc BIGOT

06 MAI 2024

Pour le Maire,
L'Adjoint faisant fonction



Pour extrait certifié conforme,
A CONCARNEAU, le 3 mai 2024

LE MAIRE
Marc BIGOT



Pour le Maire,
L'Adjoint faisant fonction

Amiick Navin

Publication par voie d'affichage :
du au